



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE SAÔNE ET LOIRE DE JUDO

Du Jeudi 17 juin 2021 à Saint-Marcel

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

A remplir et à adresser 14 jours avant l'AG

« Les associations désireuses de voir porter des questions diverses à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent adresser leurs propositions au siège du comité départemental au moins dix jours avant la date de réunion comité directeur de l'association »

Chaque question portée à l'ordre du jour doit être présentée par le Président du Comité Départemental, qui peut ensuite inviter un responsable responsable concerné à intervenir.

Les débats se déroulent sous l'autorité du Président, qui donne la parole aux membres de l'assemblée qui le désirent.

Avant chaque intervention, les membres de l'assemblée départementale sont invités à se présenter.

QUESTION (S)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Pour le comité directeur, M.Mme président(e)

Signature